

APPEL A CANDIDATURE GESTION D'UN RESTAURANT / POINT MULTI-SERVICES

La commune de ROUGON, 104 habitants, site touristique dans les Gorges du Verdon recherche des candidats pour gérer « La Terrasse » son restaurant / Point Multiservices.



► Présentation du village de Rougon

La commune de Rougon se situe dans les gorges du Verdon à 20 km de Castellane. Le Village, situé au pied d'un piton rocheux, surplombe les gorges du Verdon. La terrasse du restaurant / point multiservices offre un panorama grandiose. Le village est accessible par une route en cul de sac de 3km à partir du point sublime qui est interdite aux gros véhicules. Le point sublime est un site privilégié de fixation de la fréquentation touristique. C'est en effet dans ce belvédère naturel ouvert sur un méandre du Verdon, que la rivière a creusé le relief et a donné naissance aux gorges.

La commune compte une centaine d'habitants permanents dont un peu plus de la moitié dans le cœur villageois. La population est relativement âgée. L'habitat est

marqué par une prédominance des résidences secondaires (60 % de l'habitat). Pendant les 15 jours de la fête du village, la commune rassemble alors environ 260 habitants. Hors saison, les chasseurs montent un peu le week end.

Les sites naturels, dont bien sûr le site classé des gorges du Verdon, le sentier Blanc Martel (GR4) et le point sublime génèrent une fréquentation touristique toute l'année et surtout en période estivale. A noter que la fréquentation des gorges en augmentation et est évaluée à 700 000 visiteurs par an. Mais il faut souligner la concentration des flux à la fois dans l'espace (sites ponctuels et linéaires routiers) et dans le temps (heures de pointe de la saison d'été et des week-ends de printemps). Autre point d'attraction de la commune : les vautours et le belvédère où se situe la cage d'acclimatation.



Vue depuis le village

► L'épicerie – restaurant « La Terrasse »

La Mairie de Rougon a ouvert en 1996 son restaurant commerce multiservices – dénommé « La Terrasse ». Celui-ci comprend une épicerie, un restaurant (20/25 personnes), une salle de service de boissons (**catégorie 1**) avec terrasse, une petite cuisine et un appartement T3 communiquant avec les locaux.

La commune souhaite contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social et au maintien d'un lieu de vie dans le village.

Ses objectifs sont les suivants :

- Satisfaire d'une façon normale les besoins élémentaires de la population en produits alimentaires et autres,
- Améliorer dans le village l'armature commerciale en créant un point fort

- d'animation,
- Proposer une restauration de qualité valorisant les produits locaux et faire en sorte que « La Terrasse » réobtienne le label « Bistrot de Pays », voir les conditions du label sur <http://www.bistrotdepays.com/> et éventuellement le label Pays Gourmand <http://paysgourmand.com/>

Un Bistrot de Pays, qu'est-ce que c'est ?

Un Bistrot de Pays est un **café** ouvert à l'année et situé dans un petit **village** rural. Ce commerce de proximité indépendant permet à la clientèle de boire un coup ou de manger un morceau dans une ambiance conviviale. Certains **bistrots** offrent d'autres services comme l'**hébergement** ou l'**épicerie**. Les Bistrots de Pays s'engagent à constituer un point d'information touristique et un lieu d'**animation** festive et culturel. Les tarifs de **restauration** se situent dans la gamme moyenne (< 25 €). Les bistrotiers proposent une **restauration** sincère souvent empreinte de **traditions** familiales. Ils mettent en valeur autant que possible les produits et **recettes** du cru.

► Les conditions du contrat d'affermage

La mairie propose la signature **d'un contrat de délégation de service public de deux ans renouvelable par tacite reconduction, à compte du 1^{er} mai 2015**. Une interruption de l'activité commerciale de cinq à six mois sera prévue pour mise aux normes et travaux d'amélioration au cours de l'hiver (de novembre 2015 à mars 2016).

Le contrat prévoit **les conditions suivantes** :

- Location du commerce « La terrasse » (110 m²) au prix de 455 € / mois de mai à octobre et gratuité du loyer pour le reste de l'année (6 mois)
- Location d'un appartement de 72 m² au montant de 455 € / mois
- Emprise de 60 m² - terrasse ouverte relevant de l'établissement à côté du terrain de boules – redevance annuelle de 96 €
- Montant du dépôt de garantie : 1820 €

La contrat ne confère à l'exploitant aucun droit à la propriété commerciale et aux avantages qui s'y rapportent.

Le gérant devait s'engager à une ouverture minimum et à proposer un service de restauration le plus longtemps possible dans l'année en dehors de la période de congés (fixée sur le droit du travail).

► La mission du gérant

- Assurer le fonctionnement du restaurant / point multi services (bar, épicerie, restaurant) en continu en haute saison et en temps réduit en basse saison selon le contrat d'affermage
- Proposer un service de restauration de qualité sur place et à emporter valorisant autant que possible les produits locaux
- Participer et s'intégrer à la vie du village par des prestations occasionnelles (soirées à thème, fêtes...)

➤ Profil

- Couple ou binôme sympathique et convivial aimant le contact humain et ayant le sens du commerce
- Diplôme et/ou expérience en cuisine et restauration exigé(s) (restauration de qualité)
- Connaissance et ou expérience en gestion et comptabilité.
- Langues étrangères (anglais minimum)
- Capacité à s'adapter au contexte local.
- Disposer de la trésorerie nécessaire à l'approvisionnement des stocks, petite épicerie, bar et restaurant

➤ Dépôt des candidatures

Les candidatures (CV et lettre de motivation manuscrite et projet) sont à adresser avant le 20 mars 2015 à :

Monsieur le Maire, Mairie, **Place Isidore Blanc - 04120 ROUGON**

mairie.rougon@wanadoo.fr

Audition :

Les candidats dont les projets auront été présélectionnés seront reçus le 30 mars 2015.